

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 04/06/2015

Date de séance : 16/06/2015

Date d'affichage :

Numéro d'ordre : 2015-06-041

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	53	55

L'an deux mille quinze, le mardi 16 juin, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Saramon, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Caroline JACQUIN MICHOT (suppléante d'Alain de SCORAILLE), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Jean Claude DUFFAUT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Pierre AIROLDI, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Éric BALDUCCI, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Claire BRIAT, Sandrine DEDIEU.

Etaient absents: Christophe LABBE.

Etaient absents excusés avec procuration :

Jean Vincent PISONI a donné procuration à Christophe MEAU.

Pierre TRUILLE BAURENS a donné procuration à Guy de GALARD.

Secrétaire de séance : Brigitte SAINT MARTIN.

Objet : Prévention des risques professionnels

Monsieur le Président propose à l'assemblée la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuvent la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,
- Décident de déposer un dossier de demande de subvention,
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 06 JUIL. 2015



Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre